



Préambule

L'association loi 1901 **osu!frlive** organise des compétitions de jeu vidéo en ligne sur le jeu de rythme **osu!** édité en Australie par **ppy Pty Ltd**.

Être joueur de jeu vidéo étant considéré par la loi française une réelle profession si rémunéré, nous nécessitons des joueurs mineurs une autorisation parentale, comme pour tout mineur effectuant du travail rémunéré.

Sans cette autorisation, le joueur se verra refuser tout gain.

Autorisation

Je soussigné,

M. Mme. _____ (Prénom et NOM),
représentant légal (parent ou tuteur) du joueur _____ (pseudonyme),
 M. Mme. _____ (Prénom et NOM), âgé de ____ ans.

Par la présente, je décharge les organisations de toute responsabilité lors de la participation de mon enfant, depuis son domicile à l'événement "osu! French Tournament 2022" organisé par osu!frlive, joué sur osu! du 10 septembre au 2 octobre 2022.

Je renonce à toutes revendications notamment en cas de blessure ou dégât matériel.

Je suis informé(e) qu'il m'appartient de souscrire personnellement une assurance maladie/accident et responsabilité civile pour mon enfant.

Je serai contacté(e) à l'adresse email _____
pour la remise des prix en cas de gains lors de l'événement.

Je remet cette autorisation accompagnée de scans ou photocopies de documents d'identité du responsable légal et de l'enfant, par email ou par lettre à l'organisation. Ces documents seront conservés 1 an.

Fait le ___ / ___ / _____, à _____

Signature :



Annexe

L'envoi de ce formulaire vous est demandé en application :

- des articles [L. 321-8 à L. 321-11 du Code de la sécurité intérieure](#) ;
- des articles [L. 7124-1](#) et [L. 7124-9](#) du Code du travail;
- des articles [101](#) et [102](#) de la loi n° 2016-1321 du 7 octobre 2016 pour une République numérique ;
- du décret [n° 2017-871 du 9 mai 2017](#) relatif à l'organisation des compétitions de jeux vidéo ;
- de l'arrêté du [17 avril 2018](#) fixant la part des récompenses perçues par les mineurs de 16 ans dans le cadre de compétitions de jeux vidéo et laissée à la disposition des représentants légaux.

Explications plus accessibles :

- <https://www.france-esports.org/le-guide-de-lorganisateur-les-aspects-legaux/>
- <https://www.entreprises.gouv.fr/fr/numerique/enjeux/conditions-d-organisations-des-competitions-de-jeux-video>

Adresse d'osu!frlive, à laquelle retourner la présente autorisation :

tresorerie@osufr.live

osu!frlive - Trésorerie
Maison de la Vie Associative
MVA - 74
122 bis rue du Barbâtre
51100 REIMS